

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES**

MUNICIPALITÉ



**LA CONCEPTION**  
LA NATURE... PAISIBLE.  
AVIS PUBLIC

**Demande de dérogation  
mineure aux règlements  
d'urbanisme**

Le Conseil municipal rendra une décision à une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme le 10 février 2025, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal temporairement relocalisée au 2002, rue des Lilas, La Conception.

**La demande de dérogation mineure # 2025-20001 porte sur la propriété du 1499, rue des Pensées, identifiée au Cadastre du Québec par le numéro de lot rénové 6 191 273.**

**Elle vise à régulariser l'implantation d'une habitation unifamiliale dont la marge arrière est de 8,06 mètres, tel qu'identifié au certificat de localisation numéro de minute 8 647, préparé par Dominique Fecteau arpenteur-géomètre, alors que la grille des usages et normes de la zone HB-1 en annexe A du Règlement de zonage 14-2006 en vigueur lors de l'émission du permis pour le bâtiment visé exige, pour une habitation unifamiliale, une marge arrière minimale de 10 mètres.**

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande par courriel à [direction@municipalite.laconception.qc.ca](mailto:direction@municipalite.laconception.qc.ca)

Donné à La Conception le 10 janvier 2025



Josiane Alarie  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

Certificat de publication

Je soussignée Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.municipalite.laconception.qc.ca](http://www.municipalite.laconception.qc.ca), le 09 janvier 2025

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 10 janvier 2025



Josiane Alarie  
Directrice générale et greffière-trésorière